#### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 127, RUE PRINCIPALE EST, LUNDI LE 5 AOÛT À 20 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.

Les conseillers présents : Steven Allain

Caroline Bujold Guillaume Poirier François Poirier Laurent St-Onge Yves Barriault

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

La directrice générale et greffière-trésorière Annick Duguay Cormier est également présente.

.....

### 143-08-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 20 h, souhaite la bienvenue à tous et elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

## 144-08-2024 TECQ 2019-2024 / OFFRE DE SERVICE TRAVAUX 24029 ET APPEL D'OFFRE PUBLIC

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse entérine l'offre de service professionnel numéro 24029 d'« ARPO groupe-Conseil » de mai 2024 au coût de approximatif de 13 500 \$, et en tant que « Maître de l'ouvrage », demande des soumissions pour l'exécution de travaux de construction décrits ci-après :

- Remplacement de la conduite d'eau potable et d'égout sanitaire sur un tronçon de la rue Principale Ouest ;
- Divers travaux connexes de réfection et d'aménagement nécessaires à la réalisation du projet.

Toute soumission doit, pour être considérée valide, être préparée sur les formulaires fournis avec les documents de soumission et accompagnée des documents requis mentionnés au devis.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) au <a href="https://www.seao.ca">www.seao.ca</a> à partir du 29 juillet 2024. L'obtention des documents est sujette à la tarification applicable définie par le SÉAO.

Toutes les demandes d'informations doivent être effectuées par écrit au responsable en octroi de contrat pour l'appel d'offres du Maître de l'ouvrage, Madame Annick Duguay Cormier, à l'adresse courriel suivante : direction@stalphonsegaspesie.com. Toute question doit obligatoirement être adressée à cette personne.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit pour être validement reçue, être déposée au bureau de la municipalité, au 127, rue Principale Est, Saint-Alphonse (Québec) G0C 2V0, avant vendredi le 16 août 2024, à 11 h (heure de l'Est selon l'horloge officielle du CNRC). Les soumissions alors reçues seront ouvertes publiquement immédiatement à la suite de l'heure de tombée mentionnée précédemment au même endroit.

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et de retrancher du contrat certaines parties. Le Maître de l'ouvrage ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes encourues par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

# 

### 145-08-2024 BUDGET HONORAIRES – TRAVAUX ANNÉE 1 DU PAVL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse désire déposer une demande d'aide financière au « Programme d'accès à la voirie locale » du ministère des Transports et de la mobilité durable à l'automne 2024 ;

	conseil » afin d'établir les études, plans et devis pour les travaux de l'année 1, soit la réfection d'une partie de la rue Principale Est et les ponceaux dans la route de la Rivière.	
146-07-2024	CLÔTURE	
	Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 07.	
	Josiane Appleby Mairesse	Annick Duguay Cormier directrice générale et greffière-trésorière
	Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé du conseiller Yves Barriault, d'accepter le budget d'honoraire (N/réf : 24052) d'« ARPO groupe-